



# Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions



**BL**  
*évolution*



Décembre 2021

# Sommaire

<b><u>0. Format des fiches action</u></b>	<b>3</b>
<b><u>1. Agir pour un bâti écologique et un aménagement durable du territoire</u></b>	<b>5</b>
<b><u>2. Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique</u></b>	<b>11</b>
<b><u>3. Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs</u></b>	<b>17</b>
<b><u>4. Agir pour préserver la ressource en eau</u></b>	<b>22</b>
<b><u>5. Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir</u></b>	<b>25</b>
<b><u>6. Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</u></b>	<b>29</b>
<b><u>7. Développer l'éco-tourisme</u></b>	<b>33</b>
<b><u>8. Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité</u></b>	<b>36</b>
<b><u>9. Développer les énergies renouvelables</u></b>	<b>42</b>
<b><u>10. Réduire les déchets et mieux les recycler</u></b>	<b>49</b>

## Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.

2 actions	Impact
Titres et impact des actions contenues dans cet axe	★★★
	★

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :  
 +++ : bénéfice important  
 ++ : bénéfice significatif  
 + : bénéfice faible  
 - : effet neutre

## Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Contribution de l'axe (pourcentage) dans l'atteinte des objectifs 2030 en termes d'émissions de GES et de consommation énergétique

## Opérations et politiques liées

Autres plans et programmes liés le cas échéant

## Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	-

## Indicateurs d'impact & Objectifs associés

### Indicateur d'impact

### Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes d'impacts attendus (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)  
 Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)



## Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire

Rappel n° et titre de l'axe

Niveau d'impact de l'action (entre 1 et 3) en termes de contribution aux objectifs PCAET (réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie, adaptation, etc.)



## N° et titre de l'action



Niveau d'impact de l'action : ★★★

Si étoile : action phare du PCAET (une par axe)

Si triple logo : Action mutualisée entre les 3 CC

Exemples d'actions : ... Opérations

Détails des mesures et de leur mise en œuvre, éléments de contexte propres à l'action



### Calendrier :

Temporalité du lancement opérationnel de l'action :

- Court terme : Début du PCAET (2022-2024)
- Moyen terme : Fin du PCAET (2025-2027)
- Long terme : Post-PCAET (PCAET suivant – après 2027)



### Porteur

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement. Le plus souvent, il s'agit de la CCBHV.



### Partenaires :

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

## Indicateur de suivi

## Objectif d'ici 2027

### Indicateur de suivi : Comment sait-on

Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre

Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s) d'impact de l'axe

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
- 👤 👤 : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
- 👤 👤 👤 : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du PCAET

Estimations des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette action :

- 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💰 💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💰 💰 💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)



# Axe n°1 : Agir pour un bâti écologique et un aménagement durable du territoire



## Contexte

Lors du diagnostic du territoire, nous avons établi que le secteur résidentiel était le plus gros consommateur d'énergie du territoire (47% du total), avec une consommation par habitant presque deux fois supérieure à la moyenne nationale. Les raisons identifiées étaient le chauffage plus important lors de la période hivernale, ainsi que la grande taille et l'ancienneté des logements (84% des logements construits avant 1990). La rénovation thermique et la construction durable sont alors des leviers très importants pour faire baisser la consommation d'énergie du territoire, et devront être un axe prioritaire des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET. Les opérations de rénovation thermiques pouvant constituer un coût important pour les ménages, il sera important d'accompagner ceux-ci, que ce soit financièrement, techniquement ou administrativement.

4 actions	Calendrier	Impact
1. Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires 	Court terme	★★
2. Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie à l'échelle des 3 Communautés de Communes 	Court terme	★★★
3. Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions	Moyen terme	★★
4. Réviser les PLU pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols	Moyen terme	★★★



## Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 7 600 tCO2eq pour le secteur résidentiel
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	- 54 GWh pour le secteur résidentiel
Nombre de logements rénovés (DPE A ou B, BBC)	3 400 logements individuels et collectifs
Part des logements aujourd'hui chauffés au fioul passant à un mode de chauffage décarboné	1 750 logements (soit 44 % des logements aujourd'hui chauffés via une source d'énergie carbonée)



## Contribution de l'axe aux objectifs 2030

 Emissions de GES	<b>48 %</b>
 Consommation d'énergie	<b>70 %</b>



## Opérations et politiques liées

OPERAT, Programme Habiter Mieux de l'ANAH, Accompagnement CEP du SDEV



## Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	<b>++</b>
 Atténuation du changement climatique	<b>+++</b>
 Réduction de la consommation d'énergie	<b>+++</b>
 Amélioration de la qualité de l'air	<b>++</b>
 Energies renouvelables	<b>+</b>



## Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

La rénovation impliquera une hausse des déchets, des nuisances sonores et d'émissions de polluants durant la période de chantiers. Des mesures pourront être prises en amont pour limiter ces incidences.

La rénovation peut aussi engendrer la perte de biodiversité urbaine qui niche dans les combles. Il sera nécessaire d'améliorer la connaissance, d'accompagner les bâtiments identifiés par des professionnels et de communiquer au près du grand public.



## Action n°1 : Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ Mobiliser un poste de **Conseiller en Energie Partagée** (CEP) pour accompagner les collectivités (en lien avec l'axe 11 sur les énergies renouvelables) Potentiellement avec le SDEV, avec un CEP mutualisé sur les 3 CC :
  - Le SDEV proposera, début 2022, aux communes du département qui ne sont pas déjà accompagnées, d'être accompagnées d'un CEP
- ❑ **Effectuer un diagnostic** des bâtiments, et **rénover en priorité les plus énergivores** ;
- ❑ Accompagner les collectivités dans le cadre du Décret Tertiaire pour mise en conformité rapide sur les objectifs 2030, 2040 et 2050 + prise en main de OPERAT ;
- ❑ Elaborer une **stratégie à horizon 2050** et mettre en place des actions adéquates pour les bâtiments publics (bouquets de travaux, pilotage, actions de sensibilisation, etc.) rentrant dans le cadre du Décret Tertiaire ;
- ❑ Créer d'ici **2023** une **grille de critères exigeants pour les projets de travaux publics** (luminaires, chauffage, isolation, production d'énergie, etc.) et intégrer cette grille aux documents relatifs aux marchés publics (grille d'évaluation notamment) et aux processus de prise de décision ;

- ❑ **Valoriser les réalisations/rénovations exemplaires** sur le territoire (communication) et favoriser les retours d'expériences ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; CCPVM ; CCHV ; SDEV



**Partenaires :** Ministère de la Transition Ecologique, ADEME, Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD), Communes, ADEME, Région Grand Est, Diagnostiqueurs certifiés, CAUE, PNR, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part des communes accompagnées	1. A définir
2. Part des bâtiments publics en BBC	2. 40 %
3. Part des projets de travaux publics ayant suivi la grille de critères	3. 60 %
Moyens humains	Moyens financiers
 CEP : Entre 1 et 2 ETP (assuré par le SDEV) en fonction du nombre de communes intéressées Communes : 1,5 €/hab (plancher 800 € TTC/an) EPCI : 300 € TTC/an + 200 €/bâtiment TTC	 Rénovation BBC : 400 €/m <sup>2</sup> Bâtiments publics (communes + EPCI) : environ 730 000 €/an (11 000 m <sup>2</sup> en 2027, soit 1 830 m <sup>2</sup> /an)*

\*Gain énergétique grâce à la rénovation : 100KWh/m<sup>2</sup>/an donc environ 15€/m<sup>2</sup>/an, le double ou le triple si le bâtiment est une passoire thermique



## Action n°2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Énergie à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Accompagner les propriétaires** du début à la fin de leurs démarches (démarches administratives, obtention d'aides financières, etc.), **privilégier les rénovations globales** pour de réels gains énergétiques ;
- Présence d'un **conseiller information énergie** qui informe les habitants sur le sujet
  - Déploiement du **Programme SARE** en 2022 pour les 3 CC du PETR de Remiremont ;
- Inciter financièrement les habitants**, en fonction des revenus ;
- Mettre en relation artisans/entreprises du secteur et particuliers ;
- Créer un **réseau d'ambassadeurs** (énergie + paysage) ;
- Communiquer sur les aides existantes** auprès du grand public ;
- Etudier la mise en place d'une **avance de financement pour les ménages précaires** : dispositif intracting, etc. ;
- Rénover les logements vacants et/ou précaires en priorité ;
- Page web sur les sites des Communautés de Communes (avec une trame identique dans les 3 EPCI) pour **informer les habitants** (subventions et simulateur d'aides, communication au niveau des communes, bénéfices de la rénovation, coût, enjeux pour l'environnement, ...) ;
- Structurer un **réseau d'artisans locaux** autour de la rénovation et la construction durables ;
- Promouvoir les **matériaux naturels locaux** (laine de bois, bois, chanvre, etc.) et les **toits végétaux** ;
- Former les artisans à la rénovation et la construction durable** ;
- Mettre en place une **aide au remplacement des chauffages au fioul** et/ou défaillants ;
- Promouvoir les pompes à chaleur géothermiques et les chaudières bois** (pellets, etc.), en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite (facilité d'utilisation) ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; CCPVM ; CCHV



**Partenaires :** ADEME, Région Grand Est, Département, ANAH, PETR de Remiremont, CAUE, AFPA, Enstib Epinal, ONF, Unions de commerçants et artisans, Chambre des métiers, Chambres consulaires, PETR de la Déodaté

### Indicateur de suivi

### Objectif d'ici 2027

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Part des logements collectifs et individuels rénovés au niveau BBC | 1. 37 % |
| 2. Part des chaudières au fioul remplacées                            | 2. 44 % |

### Moyens humains



1 ETP en 2022 puis évolution du nombre d'ETP : viser environ 6 ETP à terme (4 conseil, 1,5 information et conseil de premier niveau, 0,5 animation)\*

### Moyens financiers



Fonctionnement de la MHE : 10 000 € / an  
Part CCBHV = 1 900 €  
Dispositif SARE : 2 500 €/an

Aides associées

\* Chiffres basés sur le nombre d'ETP au Pays de la Déodaté, et sur d'autres territoires c'est même un peu plus avec 1 ETP pour 10 000 habitants (80 000 habs sur les 3 communautés de communes). **Moyens humains et financiers pour les 3 CC**



## Action n°2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie à l'échelle des 3 Communautés de Communes



Niveau d'impact de l'action : ★★★

### ☐ Stimuler l'innovation locale dans le secteur de l'habitat

- Participation et promotion par le conseiller information énergie d'un **salon de l'habitat** (Remiremont, Epinal) à destination du grand public et mettant en valeur les **acteurs locaux** avec un **concours d'innovation** et une **mise en valeur spécifique des start up et entreprises innovantes** (« pitch deck » par exemple, etc.), pour cela se reposer sur le salon de l'habitat de Remiremont ;
- Création et animation d'un petit **cluster/pôle de compétitivité local « habitat, bâtiment, matériaux et modes de construction durables »** impliquant les entreprises locales, centres de formation (et éventuellement de recherche) locaux actifs dans les secteurs concernés (événements réguliers, partage de connaissance, renforcement des synergies, effet réseau, participation concertée à des appels à projets nationaux ou européens, pépinière de start-up innovantes, etc.), à mettre en lien avec le démonstrateur / show-room ;

### ☐ Utiliser la vente de logements comme un moment propice pour la rénovation énergétique

- Valoriser/Promouvoir les bâtiments BBC à la revente, en comparaison avec d'autres logements ;
- Obliger la mise en place d'un diagnostic énergétique lors d'une vente, capitaliser les DPE pour un suivi énergétique des bâtiments ;

### ☐ S'inspirer de la Maison de l'Habitat et de l'Energie MHE mise en place au niveau du PETR de la Déodatie pour développer la plateforme énergétique des 3 CC du PETR de Remiremont ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCPVM ; CCHV ; CCBHV



**Partenaires :** ADEME, Région Grand Est, Département, ANAH, PETR de Remiremont, CAUE, AFPA, Enstib Epinal, ONF, Unions de commerçants et artisans, Chambre des métiers, Chambres consulaires, PETR de la Déodatie

### Indicateur de suivi

### Objectif d'ici 2027

1. Part des logements collectifs et individuels rénovés au niveau BBC	1. 37 %
2. Part des chaudières au fioul remplacées	2. 44 %

### Moyens humains



1 ETP en 2022 puis évolution du nombre d'ETP : viser environ 6 ETP à terme (4 conseil, 1,5 information et conseil de premier niveau, 0,5 animation)\*

### Moyens financiers



Fonctionnement de la MHE : 10 000 € / an  
Part CCBHV = 1 900 €  
Dispositif SARE : 2 500 €/an

Aides associées

\* Chiffres basés sur le nombre d'ETP au Pays de la Déodatie, et sur d'autres territoires c'est même un peu plus avec 1 ETP pour 10 000 habitants (80 000 habs sur les 3 communautés de communes). **Moyens humains et financiers pour les 3 CC**



## Action n°3 : Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Utiliser des bâtiments publics, vacants, friches industrielles à valoriser**, etc. pour d'autres usages (coworking par exemple) :
  - Trouver des espaces existants
  - Logements (temporaires par exemple)
  - Bureaux : Possibilité de location des locaux par les employeurs
  - Espaces partagés et publics
  - Tiers-lieux\*
- Imaginer des **structures nouvelles où des personnes âgées relativement autonomes vivent ensemble et s'entraident**, dans la convivialité, appuyée par la collectivité, en lien avec les politiques sociales et environnementales du Département ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Communes, PETER Remiremont (développe des tiers lieux), CCAS, bailleurs sociaux, Département, PNR (mission Urbanisme), EPFGE, CAUE

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de bâtiments publics vacants	1. 0
2. Nombre de tiers lieux* créés	2. 1

  

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
A définir	0 (coûte moins cher que de créer de nouveaux bâtiments)	

\* Tiers-lieu : espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, marketspace, friche culturelle, maison de services au public... (PETER Remiremont)



## Action n°4 : Réviser les PLU pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Organiser les activités humaines dans les centres-bourgs** pour limiter la construction en périphérie :
  - Créer et mettre à disposition des locaux pour les associations, des fablabs, des machines à bois, des outils de bricolage... pour les résidents des centres-bourgs ;
  - Redonner vie aux centres-bourgs ;
  - Revaloriser les logements des centres-bourgs ;
- Limiter les zones constructibles** dans les PLU ;
- Trouver un angle de communication pour **déconstruire l'envie de logements « toujours plus grands »** ;
- Agir sur l'existant pour **le maintien et l'amélioration de la biodiversité** :
  - Revaloriser les friches (voir action 3) ;
  - Protéger les zones humides (voir action 18) ;
  - Végétaliser les espaces publics ;
  - Concertation avec les citoyens ;
  - Repenser les parkings pour laisser de la place à la biodiversité ;

- Restaurer et améliorer les continuités écologiques (trames noires, vertes et bleues) ;
- Transformer les îlots de chaleur urbaine en îlots de fraîcheur urbaine ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** Communes ; PNR (mission Energies)



**Partenaires :** CCBHV, CAUE

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de communes ayant révisé leur PLU en intégrant les critères climat-énergie	1. 5
Moyens humains	Moyens financiers
Moyens des communes	Moyens des communes

Aides associées



## Axe n°2 : Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique



### Contexte

Les forêts du territoire constituent un atout majeur de celui-ci sur beaucoup d'aspect, et permettent en particulier de séquestrer la quasi-totalité (93%) des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Celles-ci devront alors faire l'objet d'une gestion particulièrement adaptée, autant dans le cadre de l'atténuation du changement climatique (séquestration carbone), que dans celui de l'adaptation (préservation des forêts vis-à-vis des conséquences du changement climatique : scolytes, hausse des températures, sécheresse). La filière bois est également un élément différenciant du territoire, et son développement à un niveau très local permettra de stimuler l'emploi et la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

5 actions		Calendrier	Impact
5. Entretien d'une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation	★	Court terme	★★
6. Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées		Court terme	★
7. Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone		Moyen terme	★★★
8. Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief		Moyen terme	★
9. Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts		Moyen terme	★★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Séquestration carbone annuelle du territoire	75 000 tCO2eq/an
Production de bois-énergie	93 GWh (similaire à la production actuelle)



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	0 %
Consommation d'énergie	0 %



### Opérations et politiques liées



### Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+++



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Il sera nécessaire de tenir compte du maintien des espaces ouverts favorables au paysage.



## Action n°5 : Entretenir une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation



Niveau d'impact de l'action : ★★

- Privilégier un **approvisionnement local** pour les scieries, usines de transformation, ébénistes, artisans, **en partant du besoin du territoire** (diagnostic à effectuer) ;
- Suivre les recommandations des **plans d'aménagements forestiers et de la charte forestière** ;
- Créer le contact entre propriétaires privés de forêt et scieries ;
- Favoriser **l'apprentissage des métiers liés au bois** via un programme d'information et de sensibilisation dans les écoles et collèges du territoire ;
- Développer une **filière laine de bois** pour l'isolation thermique des bâtiments ;
- Taxer le bois à l'exportation pour éviter l'envoi du bois à l'étranger (compétence de l'Etat) ;
- Inciter les communes (gros propriétaires foncier) à **signer des contrats d'approvisionnement avec des locaux** pour stabiliser le marché local et maintenir les emplois forestiers sur le territoire ;
- Favoriser la mise en œuvre de **schémas de dessertes communales ou intercommunales** ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; Communes



**Partenaires :** ONF, CRPF, Ecoles préparant aux métiers du bois (GMNF), Communes, PETR de Remiremont, PNR, Chambre d'Agriculture, Fibois, CNCOFOR

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part d'approvisionnement local chez les acteurs de la filière bois	1. 80%
2. Nombre d'écoles et collèges investis dans le programme d'information et sensibilisation	2. 4
Moyens humains	Moyens financiers
0,3 ETP (animation, mise en réseau, suivi des AMO)	A définir



## Action n°6 : Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées

Niveau d'impact de l'action : ★

- Inviter les propriétaires privés à **planter des arbres** (adaptés aux impacts du changement climatique) et à **favoriser la régénération naturelle** sur leur propriété ;
- Mettre en relation des propriétaires de parcelles boisées pour permettre une gestion cohérente ;
- Former** les propriétaires à la **gestion forestière durable** ;
- Réaliser un **état des lieux des forêts** couverts par un plan de gestion ;
- Communiquer auprès des propriétaires sur la **bourse foncière contre le morcellement de la forêt\*** ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; Chambre d'Agriculture ; CRPF



**Partenaires :** ONF, CRPF, Communes, Chambre d'Agriculture, Association Forestiers Privés des Vosges, Fibois

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de ventes de parcelles boisées via la bourse foncière</li> <li>2. Nombre d'actions de formation de propriétaires privés à la gestion forestière durable</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. A définir</li> <li>2. 6 (1 par an)</li> </ol>
Moyens humains	Moyens financiers
0,3 ETP (animation)	

Aides associées

\* <https://forestiersprivésdesvosges.fr/bourse-fonciere/>



**Action n°7 : Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone**

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Recherche et tests de **nouvelles essences** :
  - Travailler le mélange d'espèces spontanées pour obtenir une diversification ;
  - Test d'espèces méditerranéennes ;
- Favoriser les **espèces nouvelles** en s'appuyant sur des organisations neutres (centre de recherche INRAE...) ;
- Redéfinir les zones agricoles et forestières** en tenant compte du changement climatique, à travers les **réglementations de boisement** ;
- Eviter de planter de la monospèce** d'arbre (type Douglas) et s'orienter sur une diversification des essences en mixant feuillus et résineux ;
- Mener une **sylviculture de prélèvements réguliers** en favorisant les futaies irrégulières ;
- Favoriser la **régénération naturelle des forêts** en maîtrisant la pression du gibier (gestion adaptative en se basant sur les données d'observatoire ICE « Indicateurs de Changement Ecologique) sur les jeunes pousses ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** ONF



**Partenaires :** CCBHV, CRPF, Communes, Propriétaires privés, INRAE, Fibois, PNR, Commissariat de Massif, OFB

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Surface d'expérimentation de diversification avec des nouvelles essences OU Nombre d'expérimentations de diversification avec des nouvelles essences	1. A définir 2. Etat satisfaisant
2. Etat de la régénération naturelle des forêts	
Moyens humains	Moyens financiers
0,3 ETP (animation, veille et suivi)	A définir Moyens financiers de l'ONF

Source : <https://www.fibois-bfc.fr/sites/default/files/images/scolytesinfo2-4xA4.pdf>



## Action n°8 : Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ **Accompagner les entreprises d'exploitation forestière** concernées dans l'évolution de leurs pratiques ;
- ❑ **Promouvoir les pratiques douces** : treuillage, débardage à cheval, et étudier la possibilité de trouver des **aides financières** permettant de favoriser ces techniques ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV ; ONF



**Partenaires :** CRPF, Communes, Propriétaires Privés, PNR, Fibois

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'exploitants ayant reçu des aides financières pour la mise en place de pratiques douces 2. Nombre de chantiers en exploitation douce	1. A définir 2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation)	Aide financière à définir



## Action n°9 : Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Prévenir les feux de forêts** en travaillant sur des pistes forestières en circuits ouverts ;
- Travailler sur la **construction de poches à eau** en forêt pour anticiper le risque incendie en **prenant en compte la dimension paysagère** ;
- Sensibiliser/former les habitants à la vulnérabilité de la forêt**, au risque incendie lié au changement climatique et à la crise sanitaire des épicéas/sapins due au scolyte ;
- Sensibiliser les habitants** sur la dangerosité de certaines forêt du fait du dépérissement des arbres, en particulier pendant les saisons touristiques ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** SDIS, ONF, CRPF, Communes, Propriétaires privés, Association des maires des Vosges, PNR, Fibois, Chambre d'Agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'actions de sensibilisation et communication auprès du grand public 2. Surface de forêt ayant fait l'objet d'une gestion spécifique contre les incendies	1. 6 (1/an), notamment l'été en période touristique 2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (communication et sensibilisation)	Indicateur de coût : Pistes DFCI : Autour de 10 000 €/km

## Contexte

Territoire rural et montagneux, la CCBHV fait face à des enjeux importants sur l'évolution de son offre de mobilité. En effet, 85% des actifs se rendent aujourd'hui quotidiennement sur leur lieu de travail en voiture (sachant que 31% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence). Le territoire présente dès lors un potentiel important de développement des mobilités actives et alternatives. Des projets sont d'ailleurs déjà existants dans ce sens : voie verte le long de la Moselle, aires de covoiturage, etc. Il convient alors d'aller un cran plus loin dans ce PCAET, notamment en étudiant les potentiels réels du territoire via un Plan de Mobilité Simplifié.

3 actions	Calendrier	Impact
10. Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes	Court terme	★
11. Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 Communautés de Communes	Court terme	★★★★
12. Promouvoir et accompagner le développement des véhicules basses émissions	Court terme	★★

## Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Taux d'occupation des voitures	2 personnes/voiture (contre 1,6 actuellement)
Part modale* des modes actifs	+ 7,5 points, soit une part modale de 15%
Part de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants	18 % des véhicules en circulation
Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie des transports	- 5 400 tCO2eq et - 21 GWh

\* La part modale d'un mode de déplacement est égale à la part des déplacements réalisés avec ce mode de déplacement sur l'ensemble des déplacements effectués (tout mode confondu). La part modale des déplacements domicile-travail est ici considérée (RP de l'INSEE). Les modes actifs incluent principalement le vélo et la marche.

## Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	27 %
Consommation d'énergie	22 %

## Opérations et politiques liées

Schéma Directeur des IRVE (SDEV), Schéma Départemental Cyclable 2019-2022, Schéma Directeur Cyclable des PETR de Remiremont et de la Déodatie

## Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	+

## Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Concernant les nouveaux aménagements pour une mobilité durable et active il sera nécessaire de :

- Prioriser des implantations dans des espaces déjà urbanisés ;
- Assurer leur intégration paysagère ;
- Favoriser des surfaces perméables ;
- Favoriser la réduction de la mobilité en parallèle de la décarbonation des véhicules.



## Action n°10 : Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★

- Mettre en place le **forfait mobilité durable** dans les administrations, notamment la CCBHV (200€/personne/an)
- Accroître **l'utilisation du vélo chez les élus et services techniques** (mise à disposition de VAE pour les services publics) pour les déplacements courts ;
- Tester les **véhicules électriques** à la CCBHV en leasing ou achat ;
- Renouveler la flotte de véhicules avec des **véhicules basse émission** en 2030 (véhicules légers + véhicules sous la gestion de la Communauté de Communes : camions-bennes, etc.) :
  - Faire émerger l'idée d'un remplacement futur des BOM à moteur thermique par des BOM au GNV, en capitalisant sur les retours d'expérience ;
- Pratiquer le **covoiturage** au sein des services et des élus grâce au développement du service « Qui va à la réunion » ;
- Mettre en œuvre la **charte éco-responsable** au sein de la collectivité, à diffuser dans les services publics ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** GRDF, GRT Gaz, Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat du forfait mobilité durable	1. Mis en place à la CCBHV 2. 1 3. Effectif
2. Nombre de véhicules basses émissions remplaçant des véhicules thermiques	
3. Outil/application de covoiturage	
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et suivi)	VAE : 1500 – 2000 € 20 000 € (1 véhicules légers basses émissions)* 200 000 € (1 BOM GNV)

\* Supplément coût véhicule électrique par rapport à véhicule thermique : 10 000€ à l'achat, avec un gain à l'usage (prix électricité < prix essence, économies de 1000€ / mois pour 20 000 km parcourus)



# Action n°11 : Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 Communautés de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Créer un poste de **référent mobilité** sur le territoire : connaissance exhaustive de tous les modes de transport, informe, met en relation pour le covoiturage, suit et met en œuvre le PMS... ;
- Réduire la place de la voiture dans les centre-bourgs** :
  - Renforcer l'attractivité des centre-bourgs pour les piétons et cyclistes (voire les actions portant sur l'aménagement du territoire), notamment en les revégétalisant ;
  - Installer des **parkings en entrée de ville**, avec mise à disposition de VAE (prêt, ou location du VAE inclus dans le prix du parking) ;
  - Revoir les **plans de circulation** pour **apaiser les centres** (zones 30, zones de rencontre, etc.), et limiter l'accès à certaines parties pour les riverains, commerçants et livreurs ;
  - Réserver certains axes uniquement aux riverains, commerçants, artisans et livreurs ;
  - Mettre en place des **pédibus** pour les écoliers ;
  - Mettre en place des **calèches** pour le tourisme, mais aussi les écoliers et les habitants de manière générale ;

- Développer la pratique du vélo** à l'échelle intercommunale :
  - Solidification, maillage et sécurisation d'un **réseau structurant d'aménagements cyclables sécurisés** (Promouvoir l'usage de la voie verte entre les 3 CC et favoriser le rabattement de la voie verte vers les centres-bourgs) ;
  - Développement d'une **offre de services adaptée** ;
  - **Education** au vélo, pour les cyclistes mais aussi les automobilistes ;
  - Des **stationnements sécurisés**, notamment des stationnements vélos abrités à proximité des pôles d'intermodalité (voir dispositif Alvéole) ;
  - **Aide à l'achat** de vélo/VAE ;
  - Service innovant « Dépose ton vélo » pour déposer son vélo chez des particuliers en cyclotourisme ;
  - Inciter les entreprises et industries à mettre en place le **forfait de mobilité durable** ;
- Etudier le développement de la **cyclologistique**



**Calendrier** : Court terme



**Porteur** : CCBHV ; CCPVM ; CCHV ; CCGHV



**Partenaires** : PETR Remiremont, PETR Déodat, Communes, Ecoles, Offices de tourisme, Département, Région, ADEME, CEREMA Entreprises, Commerçants, AOM limitrophes, Comité de Massif, Associations de protection de l'environnement, Associations de personnes à mobilité réduite, Mobilités Actives Vosges

**Taux de financement** compris entre **50 et 70 % pour les aménagements cyclables** ; **Budget pour les 3 CC**, financement par les communes, le département et les CC

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
---------------------	---------------------

1. Part modale vélo	1. 10%
2. Taux de remplissage moyen des voitures	2. 2 (contre 1,6 actuellement)

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
----------------	-------------------	-----------------

Elaboration du PMS : 0,2 ETP Mise en œuvre du PMS : 1 ETP (moyens humains pour les 4 CC)	Elaboration du PMS : 70 000 € (13 300 € CCBHV) Mise en œuvre du PMS : 800 000 €/an (10 €/hab/an)* - (150 000 € CCBHV)	



## Action n°11 : Lancer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des 3 Communautés de Communes

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- ❑ Développer une réelle culture du **covoiturage** :
  - Installation **d'aires de covoiturage** à des endroits stratégiques (axes principaux, entrées et sorties de bourgs) ;
  - Développement d'une **application** assortie d'un grand plan de communication sur le covoiturage ;
  - Mise en place d'un **système sécurisé** qui encadre le covoiturage (ex : « Rézo pouce », « AcoTé », avec vérification de l'identité, etc.) (LiCov) ;
- ❑ Evaluer le potentiel de la mise en place d'un **système de navette** allant des zones d'habitation aux bassins d'emploi :
  - Faire l'inventaire des bassins d'emplois des zones industrielles ;
  - Evaluer le besoin sur le territoire ou l'ensemble des 3CC ;
- ❑ Evaluer le potentiel des **transports en commun** sur les axes stratégiques :
  - Navettes électriques/basse consommation intercommunales avec porte-vélos ;
  - Synchronisation avec les horaires de train ;
  - Un arrêt par village pour des transports plus rapide et attractifs ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCPVM ; CCHV ; CCGHV ; CCBHV



**Partenaires :** PETR Remiremont, PETR Déodatie, Communes, Ecoles, Offices de tourisme, Département, Région, ADEME, Entreprises, Commerçants, AOM limitrophes, Comité de Massif, Associations de protection de l'environnement, Associations de personnes à mobilité réduite, Mobilités Actives Vosges

**Taux de financement** compris entre **50 et 70 % pour les aménagements cyclables** ; **Budget pour les 3 CC**, financement par les communes, le département et les CC

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
---------------------	---------------------

1. Part modale vélo	1. 10%
2. Taux de remplissage moyen des voitures	2. 2 (contre 1,6 actuellement)

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
----------------	-------------------	-----------------

Elaboration du PMS : 0,2 ETP Mise en œuvre du PMS : 1 ETP (moyens humains pour les 4 CC)	Elaboration du PMS : 70 000 € (13 300 € CCBHV) Mise en œuvre du PMS : 800 000 €/an (10 €/hab/an)* - (150 000 € CCBHV)	



## Action n°12 : Promouvoir et accompagner le développement des véhicules basses émissions pour les véhicules légers et la logistique

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Réfléchir à l'installation de **stations multi-énergies/hydrogène**, principalement pour les véhicules lourds (camions pour la logistique, tracteurs) à des endroits stratégiques (à proximité des plateformes logistiques, sur la N66) ;
- Réfléchir à l'installation de **bornes de recharge pour véhicules électriques** ;
- Etude du potentiel du parc roulant** sur la zone du Pays de Remiremont et de ses Vallées avec intégration d'une ou plusieurs stations d'avitaillement multi-énergies (GRDF) ;
- Promouvoir les **aides aux financements** pour des véhicules basses émissions ;
- Promouvoir la **culture d'un mode de déplacement adapté au besoin** : véhicules plus légers, moteurs moins puissants, etc. ;
- Promouvoir la pratique vélo pour le particulier (vélo conventionnel et/ou VAE) ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; SDEV



**Partenaires :** Communes, SDEV, GRDF, GRTgaz, Transports Mauffrey, Transports Vançon, Agglomération d'Epinal

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de bornes de recharge électriques installées (SDEV)	1. 6
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP	 Coût d'une borne de recharge électrique : environ 4 000 € sur un parking public, 5 000 € sur la voirie Station de recharge (plusieurs bornes) : environ 40 – 50 000 € SDEV : installation d'une borne à leur charge et maintenance entre 900 et 2400 €/borne/an



## Axe n°4 : Agir pour préserver la ressource en eau



### Contexte

L'eau est une ressource essentielle aux activités humaines. Elle est utilisée au quotidien par les citoyens, mais aussi par les agriculteurs et les industries.

Les sécheresses et pénuries d'eau sont de plus en plus présentes avec le changement climatique. Ainsi, une préservation de cette ressource est essentielle dans le cadre du Plan climat.

D'autre part, l'eau coule également sur le territoire à travers les nombreuses rivières et affluents. La restauration des cours d'eau est également un enjeu important.

2 actions	Calendrier	Impact
13. Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée 	Court terme	★★
14. Restaurer les cours d'eau et les zones humides	Moyen terme	★★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES 0 %

Consommation d'énergie 0 %



### Opérations et politiques liées

Prise de compétence GEMAPI avec le Syndicat Mixte Moselle Amont



### Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique ++

Atténuation du changement climatique

Réduction de la consommation d'énergie

Amélioration de la qualité de l'air

Energies renouvelables



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



## Action n°13 : Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée



Niveau d'impact de l'action : ★★

- Favoriser l'**infiltration des eaux pluviales** (construction et aménagements) : à intégrer dans les PLU révisés ;
- Adapter l'urbanisation à la ressource en eau disponible** sur le territoire ;
- Favoriser la **récupération des eaux de pluie par les communes et les particuliers**
  - Mise en place de **Citernes enterrées dans les communes** ;
  - **Subventionner une partie de l'achat des bacs de récupération des eaux de pluie** aux particuliers ;
- Favoriser une **gestion à l'échelle intercommunale de l'eau et de l'assainissement** pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique ;
  - Application de la loi NOTRe sur le transfert de la compétence eau et assainissement aux Communautés de Communes en 2026 au plus tard ;
- Favoriser la **connaissance des réseaux** et étudier des solutions d'interconnexions de sécurisation ;
- Sensibiliser, former, communiquer sur la raréfaction de la ressource en eau ;
- Exemplarité de la Communauté de Communes** sur la gestion de l'eau ;
- Promouvoir le changement des processus industriels et agricoles pour réduire la consommation d'eau** (Exemple : limiter l'utilisation des eaux superficielles pour l'irrigation et l'abreuvement et privilégier une alimentation par la nappe) ;
- Adopter une politique de gestion des épisodes de sécheresse** complémentaire à celle de l'Etat ;
- Adopter une **politique de gestion des phénomènes météorologiques intenses** ;

**Calendrier :** Court terme**Porteur :** CCBHV ; Communes**Partenaires :** Agence de l'eau, Département, Communes, Gestionnaires des milieux, Syndicats de bassins versants, Syndicats d'eau, Chambre d'Agriculture, BRGM, PETR de la Déodaté, PNR (mission Eau), DDT

### Indicateur de suivi

### Objectif d'ici 2027

- | Indicateur de suivi  | Objectif d'ici 2027                               |
|--|---|
| 1. Nombre de dispositifs mis en place favorisant l'infiltration des eaux de pluie (végétalisation) | 1. 6 (1 par an)                                   |
| 2. Etat des politiques de gestion des sécheresses et phénomènes météorologiques intenses           | 2. Politiques définies à l'échelle intercommunale |
| 3. Nombre de bacs de récupération d'eau de pluie subventionnés                                     | 3. 300 (50 par an)                                |

### Moyens humains



0,3 ETP

### Moyens financiers

Aides associées



50 €/récupérateur d'eau de pluie (moitié du prix d'achat) \* 50 récupérateurs/an, soit 2 500 €/an  
Citerne de stockage de l'eau : 3 500 €/U



**Action n°14 : Restaurer les cours d'eau et les zones humides**

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau** (augmentation de son pouvoir épurateur) par la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et zones humides ;
- Freiner ou favoriser **l'écoulement des eaux** selon la sensibilité aux inondations ;
- Donner de la liberté aux cours d'eau** dans les zones sans enjeu pour les biens et les personnes ;
- Améliorer la qualité des habitats pour la faune et la flore** ;
- Préserver la qualité paysagère** ;
- Restaurer la **continuité écologique** des cours d'eau ;
- Renaturer les **cours d'eau canalisés, déviés** ;
- Maintenir les **tourbières** du territoire pour leur rôle d'épuration des eaux, d'atténuation des inondations, et de stockage du carbone ;
- Continuer les **projets GEMAPI** en cours.



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV ; Syndicat Mixte Moselle Amont



**Partenaires :** Entreprises spécialisées cours d'eau, Agence de l'eau, Conseil Départemental des Vosges, DDT, OFB, Communes, Fédérations de pêches, PNR, CEN, PETR de la Déodatie

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'opérations de renaturation/restauration de cours d'eau ou zones humides	1. À définir
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP : Compétence GEMAPI (déjà disponible sur le territoire)	A définir en fonction des budgets GEMAPI



## Axe n°5 : Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir



### Contexte

L'intégration des enjeux du PCAET dans l'économie du territoire peut lui être grandement bénéfique, si on se dote d'une vision long terme. Au niveau mondial, le coût de l'action climatique est en effet évalué à 1% du PIB, alors que celui de l'inaction à 5% à 20%. Par exemple, des mesures de coopération et de sobriété permettraient aux entreprises du territoire de faire des économies substantielles de long terme sur leurs activités, tout en contribuant significativement à l'action climatique.

3 actions	Calendrier	Impact
15. Réduire l'intensité en matière première de la production territoriale	Moyen terme	★
16. Accompagner les entreprises, industries et autres acteurs privés vers plus d'efficacité et de sobriété énergétique, entre autres via une coopération territoriale ★	Moyen terme	★★★
17. Pérenniser et renforcer les commerces au service de la population, et proposant des produits locaux	Court terme	★★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie	- 1 200 tCO2eq
Réduction de la consommation d'énergie de l'industrie	- 8 GWh



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	14 %
Consommation d'énergie	7 %



### Opérations et politiques liées



### Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



## Action n°15 : Réduire l'intensité en matière première de la production territoriale

Niveau d'impact de l'action : ★

- Lutter contre l'obsolescence programmée** à travers la communication, la création de **repair cafés**, le monde associatif... ;
- Développer l'**économie de la « réparation » et de la seconde vie** ;
- Réutiliser les composants d'objets façonnés** ;
- S'engager à acheter des **produits/machines recyclés / reconditionnés / labellisés** (label longtime, energy star) ;
- Centraliser les achats** ;
- Mobiliser les artisans sur la seconde vie** ;
- Installer des **boîtes à dons** sur le territoire :
  - Lancer un AMI auprès des communes pour mailler le territoire de boîte à dons, sur le même principe que les boîtes à livres ;
- Mise en place d'ateliers (créer par soi-même, autoréparation de vélos/autres, etc.) ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** ADEME, Région Grand Est, Chambres consulaires, Artisans, Evodia, PNR (mission lien social)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de Repair Cafés créés	1. 2
2. Nombre de boîtes à dons installées	2. 60

  

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
0,2 ETP (animation et suivi) 0,5 ETP (repair cafés) (non financé par la CC)	6 000 € (déploiement des boîtes à dons) 20 000 € (mise en place et aménagement des repair cafés)	



**Action n°16 : Accompagner les entreprises, industries et autres acteurs privés vers plus d'efficacité et de sobriété énergétique, entre autres via une coopération territoriale**



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Mise en réseau des entreprises, industries et autres acteurs privés du territoire** au sein d'un groupe/club/association (structure à définir) pour échanger sur les solutions disponibles en termes de sobriété énergétique ;
- Faire **l'inventaire de l'existant** sur le territoire et identifier les entreprises engagées dans le développement durable ;
- Mutualisation des locaux, fablabs ;
- Partage de bonnes pratiques ;
- Aides en ingénierie** de la collectivité ;
- Sensibiliser les employés à la **sobriété dans les industries** (porte-parole écoresponsable en entreprise, communication des chambres consulaires, animateur territorial) ;
- Améliorer les process industriels**, accompagné par la chambre de commerce et d'industrie ;
- Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique : production, pilotage, consommations => développement d'un outil simple permettant d'évaluer les consommations énergétiques ;
- Appliquer le programme SARE** pour accompagner le petit tertiaire ;
- Développer **l'écologie industrielle** et les synergies entre acteurs économiques :
  - Recenser les filières existantes ;
  - Evaluer les potentielles synergies en inventoriant les zones industrielles qui ont un potentiel (récupération de chaleur, réutilisation des déchets) ;
  - Les mettre en œuvre ;
  - Valoriser les pratiques actuelles ;
- Participer à l'organisation annuelle d'un **séminaire entreprises** (échelle à définir) sur les thématiques écologiques. (s'inspirer de ce qui est fait à l'échelle de la région Bourgogne – Franche-Comté).



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCI ; CCBHV



**Partenaires :** CMA, Industriels, ENEDIS, GRDF, Région Grand Est, PNR, LEADER, ADEME, DREAL, CCI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat du groupe/club/association	1. Actif
2. Nombre de séminaires entreprises organisés	2. 5 (un par an à partir de 2023)
3. Nombre d'entreprises accompagnées dans leur projet	3. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi et animation)	A définir

Aides associées



**Action n°17 : Pérenniser et renforcer les commerces au service de la population, et proposant des produits locaux**

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Mettre en avant les produits locaux** et communiquer dans les bulletins municipaux et sur le site de la CCBHV ;
- Inciter la population à **acheter directement au producteur** ;
- Outils CRATER et PARCEL pour **connaître la résilience alimentaire du territoire** ;
- Structurer un **réseau de points de ventes locaux** pour les producteurs locaux, et communiquer dessus ;
- Valoriser et renforcer les **marchés et magasins de producteurs** ;
- Valoriser les commerces proposant des produits locaux et mettant en avant la provenance des produits ;
- Communiquer et sensibiliser sur l'alimentation locale** ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** CCI, Union des commerçants, Associations de récupération des invendus, Agriculteurs, Mairies, Etablissements scolaires, Producteurs, Agrilocal, Chambre d'Agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nouveaux points de vente locaux mis en place	1. 3
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et suivi)	



## Axe n°6 : Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement



### Contexte

Représentant environ 23% des terres du territoire, l'agriculture participe aux émissions de GES du territoire à hauteur de 18%. Ces émissions proviennent principalement du méthane (CH4) lié aux animaux d'élevage. L'utilisation d'engrais azotés sur les grandes cultures est également responsable d'un tiers des émissions du secteur. Par ailleurs, le secteur présente un potentiel de séquestration carbone important.

L'agriculture étant un secteur clé de l'adaptation au changement au climatique, il apparaît alors nécessaire de travailler avec les agriculteurs du territoire pour orienter leurs pratiques vers une participation active aux enjeux du PCAET. Le secteur agricole présente par ailleurs un potentiel de développement économique, avec l'émergence de petites exploitations plus extensives.



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

	Emissions de GES	<b>10 %</b>
	Consommation d'énergie	<b>1 %</b>



### Opérations et politiques liées

Actions de la Chambre d'Agriculture des Vosges



### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	<b>+++</b>
	Atténuation du changement climatique	<b>++</b>
	Réduction de la consommation d'énergie	<b>+</b>
	Amélioration de la qualité de l'air	<b>++</b>
	Energies renouvelables	<b>+</b>

3 actions	Calendrier	Impact
18. Orienter l'agriculture du territoire vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la Biodiversité  	Court terme	★★★
19. Entretenir une filière agricole structurée et dynamique	Court terme	★
20. Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole 	Moyen terme	★★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
---------------------	------------------------------------

Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	- 1 800 tCO2eq
---	----------------



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de maintenir des espaces ouverts.



## Action n°18 : Orienter l'agriculture du territoire vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la biodiversité



Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Mesurer l'empreinte carbone des exploitations du territoire** : état des lieux et propositions de leviers d'actions visant à sa réduction
  - Développer l'outil CAP'2ER ;
  - Aider financièrement les agriculteurs à effectuer des diagnostics de l'empreinte environnementale des exploitations avec la Chambre d'Agriculture ;
- Améliorer la **gestion des effluents d'élevage** ;
- Améliorer la **gestion de l'utilisation des engrais azotés** ;
- Favoriser une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
- Maintenir les **prairies permanentes** ;
- Plus d'espèces végétales dans le fourrage pour **plus de biodiversité** ;
- Inciter au développement de **l'agriculture biologique** ;
- Favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes** :
  - Sensibiliser les agriculteurs à l'autonomie technique, par exemple via des organismes de formateurs ciblés professionnels tels que l'Atelier Paysan ;
  - Favoriser le développement d'un réseau local d'artisans-constructeurs d'outils agricoles ;
  - Encourager une production d'énergie locale : étude photovoltaïque pour des projets de vente ou d'autoconsommation d'électricité ;
  - Réduire la consommation d'énergie pour l'agriculture (tracteurs, chauffage des bâtiments) ;
  - Etudier le potentiel de la petite méthanisation ;
  - Promouvoir l'utilisation du biogaz comme carburant pour les engins agricoles ;
- Etudier l'amélioration **de l'ambiance dans les bâtiments** d'élevage pour **s'adapter au changement climatique** (fortes chaleurs en période estivale)



**Calendrier** : Court terme



**Porteur** : Chambre d'Agriculture des Vosges



**Partenaires** : PNR, Commissariat de Massif, CCBHV, PETR de Remiremont, PETR de la Déodatie, FNAB

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'exploitations ayant fait leur bilan carbone via l'outil CAP'2ER	1. 10
2. Nombre de projets photovoltaïques	2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
 0,1 ETP ; Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe)	 CAP'2ER : 39 200 € pour 20 exploitations (coût total) Gestion fourragère : de 1150 € à 1400 €/exploitation 400 €/étude photovoltaïque ou méthanisation Ambiance bâtiments 541 €/journée de travail



## Action n°19 : Entretenir une filière agricole structurée et dynamique

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ **Valoriser les métiers agricoles dans les écoles** via une campagne d'information et de sensibilisation sur la filière :
  - Recenser les agriculteurs volontaires ;
  - Organisation de visites de fermes ;
  - Communiquer sur les supports de la communauté de communes
- ❑ Favoriser la reprise des parcelles agricoles par les **petites exploitations** pour **stimuler l'emploi dans le secteur** ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Ministère de l'éducation, Ministère de l'agriculture, Chambre d'agriculture, PNR (mission Paysage et Agriculture), Ecoles préparant aux métiers liés à l'agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre d'écoles et collèges investis dans le programme d'information et sensibilisation	1. 3
Moyens humains	Moyens financiers
Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe)	Sensibilisation/information dans les établissements scolaires : 541 €/journée



## Action n°20 : Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Trame Verte et Bleue :**
  - Maintien des prairies permanentes ;
  - Développer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Développer l'**agroforesterie** : plantation d'arbres champêtres dans les pâturages (confort de l'élevage en été) ;
  - Lien possible avec l'exploitation et la transformation du bois en plaquettes de bois pour le paillage des litières
- Plantation de haies** en bordures de parcelles (très localisé) ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** PETR de la Déodatie ; PETR de Remiremont



**Partenaires :** Conseil Départemental, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture des Vosges, PNR (mission Paysage et Agriculture)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Surface de terres agricoles avec agroforesterie et gestion durable des haies	1. A définir
2. Surface de prairies permanentes	2. A définir
3. Nombre d'exploitants inscrits dans la démarche PSE	3. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
Convention avec Chambre d'Agriculture (ressource externe)	Agroforesterie : 20-30 €/arbre en prairie Haies : 10-20 €/m linéaire PSE : A définir



## Axe n°7 : Développer l'éco-tourisme



### Contexte

Le tourisme peut être un outil intéressant pour conscientiser les vacanciers aux enjeux environnementaux. A cet égard, le territoire disposant d'un large patrimoine naturel, le tourisme peut être un formidable outil de mise en valeur de ses atouts.

Cela devra cependant être accompagné d'une réflexion sur les pratiques de tourisme, et l'offre correspondante. L'objectif étant d'éviter les pratiques néfastes tout en maintenant une harmonie entre les visiteurs et les locaux, afin que le tourisme soit un vecteur de partage plus que de consommation aveugle.

2 actions		Calendrier	Impact
21. Elaborer une charte touristique, avec une large communication	 	Court terme	★★
22. Adapter le secteur du tourisme aux conséquences du changement climatique		Moyen terme	★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Taux de signature de la charte chez les acteurs touristiques	90 %



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

 Emissions de GES	0 %
 Consommation d'énergie	0 %



### Opérations et politiques liées



### Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	++
 Atténuation du changement climatique	+
 Réduction de la consommation d'énergie	+
 Amélioration de la qualité de l'air	+
 Energies renouvelables	



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



## Action n°21 : Elaborer une charte touristique, avec une large communication

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Elaboration en **concertation avec les acteurs touristiques, les citoyens, les élus** ;
- Transmission à TOUS les acteurs touristiques** du territoire pour adhésion (valorisation auprès des touristes) et **transmission aux touristes accueillis** (activités, locations de logements, commerces, guides, etc.) Distribution du livret d'accueil aux arrivants par les hébergeurs ;
- Prévoir un / des **canaux de communication centralisés** pour l'ensemble des acteurs (en pas multiplier les outils, capitaliser sur l'existant) ;
- Engager les acteurs locaux** dans une promotion d'un tourisme sain :
  - Acteurs agricoles (notamment pour une relation apaisée avec les touristes, et une transmission de connaissance du terroir) ;
  - Soutenir l'agritourisme ;
  - Promotion de la charte ;
- Promouvoir un **tourisme actif et éducatif** :
  - Passer d'un touriste consommateur à un tourisme impliqué dans le territoire ;

- Promouvoir des séjours longue durée (à minima une semaine) pour permettre une réelle immersion et développer un attachement au territoire ;
- Promouvoir les modes doux pour la découverte du territoire (et réciproquement limiter l'utilisation d'engins motorisés) ;
- Favoriser un tourisme accompagné : Former les guides pour sensibiliser les touristes ;

Développer le **tourisme 4 saisons**



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



**Partenaires :** PNR, Offices de Tourisme, IGN, Logeurs, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Guides et accompagnateurs de montagne, Associations, Commissariat de Massif, Département, CCI, ADEME, PETR Remiremont, PETR de la Déodatie

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
---------------------	---------------------

1. Part des acteurs touristiques ayant signé la charte	1. 90%
--	--------

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
		
0,5 ETP (commun aux 4 CC)	Elaboration de la charte : 15 000 € Campagne de diffusion/communication : 10 000 € (office de tourisme)	



## Action n°22 : Adapter le secteur du tourisme aux conséquences du changement climatique

Niveau d'impact de l'action : ★

### ❑ Accompagner et diversifier le secteur touristique au changement climatique:

- En particulier pour le tourisme lié à la neige en proposant une offre complémentaire aux touristes (exemple de projet Ventron qui souhaite se diversifier)
- Promouvoir un tourisme 4 saisons
- Sensibiliser les acteurs du tourisme d'hiver sur la pression que peut engendrer la production de neige sur la ressource en eau et sur la dépense énergétique globale que cela représente
- Promouvoir un tourisme 4 saisons

### ❑ Former les acteurs touristiques à un tourisme plus qualitatif et vertueux :

- Echanges avec des territoires ayant une vision proche de celle imaginée ici
- Formation des structures d'accueil de touristes à des pratiques plus vertueuses

### ❑ Développer le slow tourisme pour engager les touristes à s'imprégner du territoire et le respecter

### ❑ Arrêt de tout soutien à un tourisme éphémère :

- Contrôler les locations saisonnières (AirBnB et plateformes similaires)

### ❑ Réfléchir au renforcement de la compétitivité de la location longue durée (pour les habitants du territoire) par rapport à de la location courte durée (pour le tourisme)



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Communes, Associations de défense de l'environnement, Office de tourisme, Commissariat de Massif, Socio-professionnels, PNR (mission Eau, Gestion des fréquentations et Tourisme), Département, ADEME, CCI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Temps de séjour moyen des touristes	1. 7 jours (à définir)
2. Part des acteurs touristiques ayant reçu une formation	2. 75 %
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP Office de tourisme (existant)	

Aides associées



## Axe n°8 : Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité



### Contexte

La coordination et la transversalité des actions du PCAET nécessitent une large conscientisation, ainsi qu'une implication de toutes les parties prenantes du territoire. Il est ainsi capital d'informer au maximum sur ces enjeux afin que cet engagement sonne comme une évidence. Les événements et défis déjà mis en place au niveau de la Communauté de Communes seront à pérenniser, afin d'embarquer tous les acteurs dans ce mouvement.

5 actions	Calendrier	Impact
23. Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune)  	Court terme	★
24. Rassembler les citoyens autour de la transition écologique  	Court terme	★★★
25. Mettre en cohérence tous les investissements de la CCBHV et de ses communes avec les enjeux du PCAET	Court terme	★★
26. Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les pratiques d'entretien durable	Court terme	★
27. Limiter la pollution lumineuse	Court terme	★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Nombre de citoyens impliqués dans le PCAET	Plus de 50
Empreinte carbone des habitants	En baisse (à préciser)
Quantité totale de déchets collectée	En baisse (à préciser)



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

 Emissions de GES	0 %
 Consommation d'énergie	0 %



### Opérations et politiques liées



### Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	++
 Atténuation du changement climatique	++
 Réduction de la consommation d'énergie	++
 Amélioration de la qualité de l'air	+
 Energies renouvelables	



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



### Action n°23 : Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune)



Niveau d'impact de l'action : ★

- Désigner, dans chaque commune, un **référent PCAET** (pouvant être un élu, une personne des services techniques de la mairie ou encore un citoyen) ;
- Assurer la transmission d'informations** liées au PCAET vers les communes (conseils municipaux, services et habitants) ;
- Suivre la mise en œuvre** des actions du PCAET :
  - Organiser à minima une réunion globale annuelle ;
  - Assurer le suivi au niveau communal ;
- Organiser régulièrement des **visites de sites ou installations exemplaires** ouvertes à toutes et tous (élus et citoyens), permettant d'avoir un partage d'information plus large et régulier ;
- Communiquer sur les bonnes actions mises en place par les communes** (réseaux de chaleur, géothermie, rénovation et isolation des bâtiments, etc.), en ayant une liste des actions et des référents associés pour pouvoir les contacter et avoir plus d'informations ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



**Partenaires :** Communes, Associations

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat du réseau de référents PCAET	1. Complet (1 référent par commune) et actif (à minima une réunion commune par an)
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et suivi)	



## Action n°24 : Rassembler les citoyens autour de la transition écologique

Niveau d'impact de l'action : ★★★

- Diffuser un outil ludique permettant de calculer son empreinte carbone**, évaluer l'impact de ses actions, et être accompagné dans la réduction de son empreinte carbone personnelle. (Exemple : <http://avenirclimatique.org/micmac/> ou <https://nosgestesclimat.fr/conf%C3%A9rence/planclimat-vosges> ;
- Communiquer largement sur l'impact carbone de petites actions du quotidien ;
- Elaborer et diffuser une charte mise à disposition des habitants s'engageant sur un ou plusieurs objectifs ;
- Travailler avec les associations et les écoles** pour conduire un travail de sensibilisation des plus jeunes ;
- Développer une **brigade d'éco-ambassadeurs** (constituée de volontaires formés, de contrats d'apprentissage, de personnes en services civiques, d'élus... ), travaillant à la sensibilisation aux bons usages ;
- Participer aux programmes déjà en cours DEFIS « FAMILLE » ;
- Faire connaître au grand public, le PCAET** et les actions à mener sur le territoire ;
- Renforcer l'information autour de l'écoresponsabilité** :
  - Utiliser les panneaux d'information/panneaux publicitaires à cet effet ;
  - Développer un site internet dédié, avec un forum ;

- Organiser des soirées thématiques ;
- Créer une « médiathèque » de tous les supports possibles, incitant aux bons usages, et la mettre à disposition des habitants (dans les bibliothèques et en ligne) ;
- Promouvoir des pratiques de sobriété énergétique dans l'habitat** (chez soi comme en entreprise) :
  - Faire une campagne sur la réduction du chauffage ;
  - Limiter la climatisation en été ;
  - Sensibiliser à la consommation des appareils électroménagers en veille (box internet, ordinateurs, etc.) ;
  - Théorie des nudges pour inciter aux gestes écoresponsables ;
  - Encourager la mise en place d'actions de type « challenge » dans les logements du parc social par exemple (exemple : concours CUBE) ;
- Adhérer au projet Ecomanifestation** porté par Evodia pour l'accompagnement et la labellisation « écomanifestation » des événements du territoire ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCPVM ; CCHV ; CCBHV ; CCGHV



**Partenaires :** ADEME, ATMO, Bibliothèques, Médiathèques, Communes, Pôle solidarité des fournisseurs d'énergie, Associations citoyennes, PNR (mission Pédagogie et Lien social)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat de la brigade d'éco-ambassadeurs	1. Active (à minima 3 actions de sensibilisation par an)
2. Nombre annuel de participants aux défis famille	2. 20 équipes (200 personnes)
3. Nombre de manifestations labélisées	3. A définir

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
		
0,7 ETP (animation et suivi)	Animation de défis : 3 000 €/ an Sensibilisation dans le milieu scolaire : 5 000 €/an Campagne de communication : 5 000 €/ an	



## Action n°25 : Mettre en cohérence tous les investissements de la CCBHV et de ses communes avec les enjeux du PCAET

Niveau d'impact de l'action : ★★

- ❑ **Elaborer une grille** pour évaluer la cohérence des investissements avec les enjeux du PCAET ;
- ❑ **Identifier les budgets liés au PCAET :**
  - Identifier et valoriser dans le plan pluriannuel d'investissement les sommes allouées à des projets en phase avec les enjeux du PCAET ;
  - Suivre annuellement le budget pour la politique énergétique et climatique par un indicateur en euros/an/habitant ;
- ❑ **Mettre en cohérence les projets d'investissements et de financement de la collectivité, et des communes :**
  - Evaluer lors de chaque nouveau projet d'investissement, la cohérence du projet avec les enjeux du PCAET ;
  - Identifier les investissements/subventions qui ne sont pas cohérents avec les objectifs du PCAET, et élaborer un plan de réorientation de ces investissements ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part des investissements intercommunaux et communaux respectant la grille	1. 90%
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (suivi de la grille)	Création de la grille et mise en cohérence des investissements : 10 000 €



## Action n°26 : Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les pratiques d'entretiens durables

Niveau d'impact de l'action : ★

- Mettre à disposition des **espaces pour cultiver** ;
- Ne pas utiliser systématiquement les tondeuses à gazon, mais **laisser aussi la biodiversité dans les jardins** ;
- Montrer l'exemple avec les **espaces verts des communes**, le **fauchage tardif** des routes... Nettoyer les bords de route avant de faucher pour éviter que les déchets ne soient coupés et laissés sur place. ;
- Utiliser l'**exemple de Plombières** sur les jardins partagés : apprendre à cultiver, à créer un environnement spécifique pour les fruits et légumes, lombriculture, marc de café au pieds de tomate, événements culturels, compostage collectif, cueillette publique... avec lien social entre générations ;
- Préférer des **espaces végétalisés avec des plantes nourricières** plutôt que des plantes ornementales ;
- Promouvoir le **défi « Famille à biodiversité positive »** du PNR



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Association Croqueurs de pommes (CCHV), Ecoles, Collèges, Lycées, Communes, PNR, Vogelis, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de jardins partagés mis en place	1. 3
2. Nombre de communes engagées dans le défi « Famille à biodiversité positive »	2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et suivi)	15 000 € (mise à disposition et aménagement de terrain, achat de matériel)

Aides associées



## Action n°27 : Limiter la pollution lumineuse

Niveau d'impact de l'action : ★

- Garantir une **meilleure prise en compte de la vie nocturne** en éteignant l'éclairage public la nuit (plages horaires à définir au cas par cas) ;
- Interdire la publicité lumineuse** dans certaines zones ;
- Faire respecter la loi** aux enseignes sur l'extinction nocturne ;
- A intégrer dans le programme d'actions potentiel du CEP ;
- Elaboration d'une **Trame Noire par le PNR**, communication et sensibilisation du projet ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; SDEV ; PNR ; Communes



**Partenaires :** PNR (mission Energies)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Proportion de l'éclairage public éteint ou à puissance minimale pendant la nuit	1. 90 %
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (mise en œuvre de la trame noire le cas échéant)	Action bénéfique pour les collectivités (économie d'énergie et donc de facture d'électricité)

Aides associées



## Axe n°9 : Développer les énergies renouvelables



### Contexte

Aujourd'hui, le territoire produit plus d'un quart de ses besoins en énergie, principalement via la filière bois-énergie. Il reste, comme la quasi-totalité des territoires du monde, principalement dépendant des énergies fossiles (52% de la consommation d'énergie finale). Pour lutter contre le changement climatique, ainsi que pour réduire la dépendance à ces sources d'énergie souvent lointaines, il est nécessaire de développer encore plus la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en s'appuyant sur ses forces : pompes à chaleur, bois énergie, photovoltaïque, ainsi qu'en ayant une réflexion profonde et complète sur la gestion de l'énergie, et la sobriété énergétique, aspect central de la sortie des énergies fossiles.

6 actions	Calendrier	Impact
28. Développer le solaire photovoltaïque et thermique	Court terme	★★
29. Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques	Moyen terme	★
30. Mettre en place un projet de géothermie de moyenne profondeur	Long terme	★
31. Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie	Long terme	★
32. Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans	Moyen terme	★
33. Valoriser la ressource bois dans la production énergétique	Moyen terme	★

### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Production de solaire photovoltaïque	4,6 GWh/an
Production d'énergie renouvelable à partir de pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques	15 GWh/an
Nombre de projets citoyens d'installations de production d'énergie renouvelable	A définir

### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

Emissions de GES	0 %
Consommation d'énergie	0 %

### Opérations et politiques liées

### Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+++

### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

S'assurer de développer des systèmes les moins consommateurs de ressources et les plus recyclables.

Avoir une réflexion complète sur le déploiement de fermes solaires en lien avec les paysages et les milieux naturels.

Bien mettre en avant la rénovation des systèmes de chauffage en parallèle du déploiement du bois énergie.



## Action n°28 : Développer le solaire photovoltaïque (PV) et thermique

Niveau d'impact de l'action : ★★

- Accompagner les propriétaires de surfaces artificialisées** (parkings par exemple) pour les **couvrir d'ombrières photovoltaïques**, et proposer d'inscrire cette obligation dans les PLU révisés (voir Action n°6) ;
- Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les grandes toitures** (dont toitures agricoles) ;
- Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les toitures des particuliers** ;
- Doublement de la surface de panneaux solaires photovoltaïques en 2030 par rapport à 2016 ;
- Objectif de **6 GWh de production photovoltaïque** annuelle en 2030 : **4 GWh sur toiture et 2 GWh sur toitures agricoles** ;
- S'appuyer sur le **cadastre solaire** lancé par la Région Grand Est ;



**Calendrier :** Court terme



**Porteur :** CCBHV ; Chambre d'Agriculture



**Partenaires :** Chambre d'agriculture, PNR, Etat, Lorraine Energies Renouvelables, LI-MITHRA, Région

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Production photovoltaïque annuelle	1. 4,6 GWh
2. Nombre de d'installations photovoltaïques et thermiques chez des particuliers	2. 250
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation et suivi)	Coût photovoltaïque particulier : 1 000 €/m <sup>2</sup>

Aides associées



## Action n°29 : Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques

Niveau d'impact de l'action : ★

- Objectif : **6 GWh de PAC géothermiques et 10 GWh de PAC aérothermiques en 2030** (soit 600 foyers équipés de PAC géothermiques, et 1000 de PAC aérothermiques) ;
- Communiquer sur ces moyens de chauffage** auprès des particuliers (PTRE) ;
- Communiquer sur les exemples faits dans les communes** ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Lorraines Energies Renouvelables, ADEME, Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Productions géothermique et aérothermique respectives	1. 4,8 GWh/an et 9,5 GWh/an respectivement
Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir



## Action n°30 : Mettre en place un projet de géothermie moyenne profondeur

Niveau d'impact de l'action : ★

- 5 GWh de production de chaleur ;
- Réaliser une **étude de faisabilité sur la géothermie moyenne profondeur** sur le territoire ;
- Emmagasiner les informations sur le **projet de géothermie moyenne profondeur mis en place à la Maison de Santé de Rupt-sur-Moselle** ;



**Calendrier :** Long terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** ADEME, Région, BRGM, DREAL, AFPG

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat de l'étude de faisabilité	1. Faite
Moyens humains	Moyens financiers
A définir	Etude de faisabilité géothermie moyenne profondeur : 10 000 €



## Action n°31 : Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie

Niveau d'impact de l'action : ★

- ❑ Organiser une ou des réunions annuelles avec les industries du territoire pour **sensibiliser sur la récupération d'énergie et étudier les projets potentiels** ;
- ❑ 1 projet de récupération de chaleur fatale mis en place en 2030 (soit environ 3 GWh) ;
- ❑ Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale au sein des entreprises
  - Favoriser les synergies entre entreprises ;



**Calendrier :** Long terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** ADEME, CCI, CMA, Industriels

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Nombre de projets de récupération de chaleur fatale	1. 1 en 2027
Moyens humains	Moyens financiers
Lien avec l'action sur la mobilisation des entreprises	Etude des gisements de chaleur fatale : 10 000 €

Aides associées



**Action n°32 : Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans**

Niveau d'impact de l'action : ★

- Mise en place de **financements citoyens et/ou participatifs** ;
- Développer une **main d'œuvre en capacité de répondre aux besoins de porteurs de projets**, et avoir des installations durables et de qualité ;
- Installation de **bureaux d'études et de développeurs locaux** ;
- Impulser une **dynamique entre élus et citoyens** pour développer des projets d'énergie citoyenne
  - Capitaliser sur les retours d'expériences de projets similaires ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Associations citoyennes, Lorraine Energie Renouvelable, GECLER, Chambre des métiers, CCI, Associations de commerçants et artisans, PNR, Centrales Villageoises, Citoyens

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
---------------------	---------------------

1. Nombre de projets nés de financements citoyens/participatifs

1. A définir

Moyens humains	Moyens financiers	Aides associées
----------------	-------------------	-----------------



0,1 ETP (animation et suivi)



Investissements de la CC en supplément des citoyens (doublement de l'argent investi par exemple)



## Action n°33 : Valoriser la ressource bois dans la production énergétique

Niveau d'impact de l'action : ★

- Valoriser les déchets bois** en développant la **thermolyse de la biomasse** ;
- Développer la **filière plaquettes de bois** pour le chauffage ;
- Développer des **réseaux de chauffage collectifs et individuels efficaces au bois** ;
- Utiliser les rémanents de débardage** pour le chauffage ;
- Maintien de la production actuelle en bois énergie.



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** ADEME, Fibois, Chambre d'Agriculture, CRPF, ONF, Industries de transformation, Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Etat de la filière plaquettes de bois 2. Quantité d'hydrogène produit par thermolyse de la biomasse	1. Active et dynamique 2. A définir
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et suivi)	Coût chaudière biomasse : entre 5 000 € et 20 000 € (aides disponibles)



## Axe n°10 : Réduire les déchets et mieux les recycler



### Contexte

Le traitement des déchets représentait 170 tCO2e en 2017. Soit environ 1% des émissions de GES du territoire. La plupart des actions concernant les déchets sont faciles à mettre en place, peu coûteuses, et permettraient même de dynamiser le territoire : lutte contre le gaspillage alimentaire, création de recycleries et repair-cafés, etc. Certains types de déchets, en particulier les biodéchets, peuvent par ailleurs être traités et valorisés directement sur le territoire.



### Contribution de l'axe aux objectifs 2030

	Emissions de GES	1 %
	Consommation d'énergie	0 %



### Opérations et politiques liées



### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+

1 action	Calendrier	Impact
34. Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	Moyen terme	★★



### Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Quantité de déchets par personne	En baisse (à définir)



### Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Aucune incidence négative n'est identifiée.



## Action n°34 : Mettre en oeuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Niveau d'impact de l'action : ★★

### ❑ Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Dans la restauration collective ;
- Communiquer auprès du grand public ;

### ❑ Valoriser localement les biodéchets et déchets verts à horizon 2023 :

- Déployer des sites de compostage partagés ;
- Accompagner le compostage en établissement ;
- Maintenir la promotion du compostage individuel (dont vermicompost) ;
- Donner la possibilité de broyer ses déchets verts ;
- Développer le compost et le jardinage au naturel dans les espaces verts (jardinage différencié) ;
- Créer des réseaux d'éco-jardiniers ;
- Intégrer la valorisation des biodéchets dans le paysage urbain ;
- Encourager les particuliers à obtenir des animaux domestiques : poules, etc. pour la valorisation des biodéchets et l'entretien des espaces verts ;

### ❑ Promouvoir la réparation, le réemploi et l'autoproduction sur le territoire :

- Création de repair-cafés/recycleries/friperies ;
- Organisation d'un marché local de la seconde vie ;
- Ateliers (créer par soi-même, autoréparation de vélos/autres, etc.) ;
- Créer des clubs de tricotage, pour sensibiliser à la fois sur la production et sur les écogestes chez soi (baisser la température et mettre un pull) ;
- Structuration d'un espace de réemploi dans les déchetteries/ou lien avec recyclerie ;
- Organisation d'événements variés sur ces thématiques avec les acteurs du territoire ;
- Promouvoir le don d'objet, faciliter ces échanges entre les citoyens ;
- Promotion de la valorisation artistique de produits en fin de vie ;



**Calendrier :** Moyen terme



**Porteur :** CCBHV



**Partenaires :** Communes, Evodia, l'Abri, Bailleurs sociaux, Ballast, Ecoles, Lycées, Collèges, EHPAD, Centre de loisirs, Etablissements de tourisme, ADEME, Recycleries, Déchetteries, Médiathèques, Bibliothèques, PNR (mission Energies, Agriculture et Forêt)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
1. Part de gaspillage alimentaire dans l'assiette 2. Indicateurs du PLPDMA	1. En diminution (à définir) 2. Objectifs du PLPDMA
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP Evodia	Moyens liés à la gestion des déchets

# ANNEXES

- **Trajectoires à horizon 2030 et 2050**
- Sources de financement

# Trajectoires chiffrées

## Consommation d'énergie de la CC des Ballons des Hautes Vosges (GWh)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024-2028							
		2015	2018	2021	2024	2026	Fin du 1 <sup>er</sup> PCAET 2027	2030	2050
<b>Résidentiel</b>		178 GWh	178 GWh	165 GWh	145 GWh	131 GWh	124 GWh	104 GWh	46 GWh
<b>Tertiaire</b>		42 GWh	42 GWh	39 GWh	34 GWh	31 GWh	30 GWh	25 GWh	16 GWh
<b>Transport routier</b>		96 GWh	87 GWh	84 GWh	80 GWh	77 GWh	75 GWh	71 GWh	39 GWh
<b>Autres transports</b>		60 GWh	60 GWh	58 GWh	55 GWh	53 GWh	52 GWh	49 GWh	30 GWh
<b>Agriculture</b>		4 GWh	4 GWh	4 GWh	4 GWh	4 GWh	4 GWh	4 GWh	3 GWh
<b>Déchets</b>		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Industrie hors branche énergie</b>		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Industrie branche énergie</b>		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		380 GWh	371 GWh	350 GWh	318 GWh	295 GWh	284 GWh	252 GWh	134 GWh

# Trajectoires chiffrées

## Production d'énergie renouvelable de la CC des Ballons des Hautes Vosges (GWh)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024-2028	Fin du 1 <sup>er</sup> PCAET		
	2018	2026	2027	2030	2050
<b>Méthanisation</b>	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh	0,0 GWh
<b>PAC aérothermiques</b>	8,0 GWh	9,3 GWh	9,5 GWh	10,0 GWh	15,0 GWh
<b>PAC géothermiques</b>	1,1 GWh	4,4 GWh	4,8 GWh	6,0 GWh	8,0 GWh
<b>Bois-énergie</b>	92,6 GWh	97,5 GWh	98,2 GWh	100,0 GWh	100,0 GWh
<b>Solaire thermique toitures</b>	0,4 GWh	1,5 GWh	1,6 GWh	2,0 GWh	4,0 GWh
<b>Géothermie</b>	0 GWh	5 GWh	5 GWh	5 GWh	10 GWh
<b>Hydraulique</b>	4,3 GWh	4,3 GWh	4,3 GWh	4,3 GWh	4,3 GWh
<b>Solaire (au sol, toitures et toitures agricoles)</b>	2 GWh	3 GWh	3 GWh	4 GWh	11 GWh
<b>Récupération de chaleur fatale</b>	0 GWh	3 GWh	3 GWh	3 GWh	9 GWh
<b>TOTAL</b>	<b>103 GWh</b>	<b>127 GWh</b>	<b>128 GWh</b>	<b>134 GWh</b>	<b>159 GWh</b>

# Trajectoires chiffrées

## Emissions de gaz à effet de serre de la CC des Ballons des Hautes Vosges (tCO<sub>2</sub>e)

	Année de référence		Année médiane du budget carbone 2024-2028	Fin du 1 <sup>er</sup> PCAET		Objectifs SNBC	
	2015	2018	2021	2026	2027	2030	2050
<b>Résidentiel</b>	19 727 tCO <sub>2</sub> e	19 727 tCO <sub>2</sub> e	17 854 tCO <sub>2</sub> e	13 067 tCO <sub>2</sub> e	12 130 tCO <sub>2</sub> e	9 321 tCO <sub>2</sub> e	1 327 tCO <sub>2</sub> e
<b>Tertiaire</b>	7 952 tCO <sub>2</sub> e	7 952 tCO <sub>2</sub> e	7 191 tCO <sub>2</sub> e	5 247 tCO <sub>2</sub> e	4 866 tCO <sub>2</sub> e	3 725 tCO <sub>2</sub> e	852 tCO <sub>2</sub> e
<b>Transport routier</b>	24 825 tCO <sub>2</sub> e	24 825 tCO <sub>2</sub> e	23 516 tCO <sub>2</sub> e	20 171 tCO <sub>2</sub> e	19 516 tCO <sub>2</sub> e	17 553 tCO <sub>2</sub> e	2 125 tCO <sub>2</sub> e
<b>Industrie</b>	5 931 tCO <sub>2</sub> e	5 931 tCO <sub>2</sub> e	5 681 tCO <sub>2</sub> e	4 874 tCO <sub>2</sub> e	4 622 tCO <sub>2</sub> e	3 866 tCO <sub>2</sub> e	378 tCO <sub>2</sub> e
<b>Agriculture</b>	12 724 tCO <sub>2</sub> e	12 724 tCO <sub>2</sub> e	12 276 tCO <sub>2</sub> e	11 131 tCO <sub>2</sub> e	10 907 tCO <sub>2</sub> e	10 235 tCO <sub>2</sub> e	8 224 tCO <sub>2</sub> e
<b>Déchets</b>	170 tCO <sub>2</sub> e	170 tCO <sub>2</sub> e	166 tCO <sub>2</sub> e	162 tCO <sub>2</sub> e	158 tCO <sub>2</sub> e	153 tCO <sub>2</sub> e	51 tCO <sub>2</sub> e
<b>Industrie branche énergie</b>	190 tCO <sub>2</sub> e	190 tCO <sub>2</sub> e	186 tCO <sub>2</sub> e	181 tCO <sub>2</sub> e	176 tCO <sub>2</sub> e	171 tCO <sub>2</sub> e	57 tCO <sub>2</sub> e
<b>Autres transports</b>	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e
<b>TOTAL</b>	<b>71 519 tCO<sub>2</sub>e</b>	<b>71 519 tCO<sub>2</sub>e</b>	<b>66 870 tCO<sub>2</sub>e</b>	<b>54 834 tCO<sub>2</sub>e</b>	<b>52 376 tCO<sub>2</sub>e</b>	<b>45 024 tCO<sub>2</sub>e</b>	<b>13 014 tCO<sub>2</sub>e</b>
<b>Séquestration : Forêt</b>	-66 700 tCO <sub>2</sub> e	-66 700 tCO <sub>2</sub> e	-66 700 tCO <sub>2</sub> e	-66 700 tCO <sub>2</sub> e	-66 700 tCO <sub>2</sub> e	-66 700 tCO <sub>2</sub> e	-66 700 tCO <sub>2</sub> e
<b>Séquestration : Terres cultivées</b>	0 tCO <sub>2</sub> e	0 tCO <sub>2</sub> e	-115 tCO <sub>2</sub> e	-410 tCO <sub>2</sub> e	-468 tCO <sub>2</sub> e	-641 tCO <sub>2</sub> e	-641 tCO <sub>2</sub> e

# Trajectoires chiffrées

Emissions de polluants atmosphériques de la CC des Ballons des Hautes Vosges (tonnes)

	Année de référence	Année médiane du budget carbone 2024-2028	Fin du 1 <sup>er</sup> PCAET	
	2017	2026	2027	2030
<b>SO2</b>	12	12	13	16
<b>NOx</b>	130	127	119	93
<b>COVNM</b>	256	255	249	233
<b>PM 10</b>	69	66	60	40
<b>PM 2.5</b>	62	60	54	36
<b>NH3</b>	77	76	73	63

# ANNEXES

- Trajectoires à horizon 2030 et 2050
- **Sources de financement**



# Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé</a>	 	Subvention, ingénierie financière	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain : friches industrielles, commerciales, administratives, ilots anciens dégradés ;</li> <li>Recyclage de foncier urbanisé : requalification d'ilots anciens pour du logement et commerce, redynamisation/transformation des zones économiques d'entrée de ville, réhabilitation et diversification des zones pavillonnaires, rénovation de commerces ;</li> <li>Dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant.</li> </ul>	3	Non précisé
<a href="#">Traiter et requalifier des friches publiques</a>		Subvention	Permanente	<p><b>Volet 1 - Réhabilitation de friches industrielles, militaires et hospitalières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude d'anticipation en amont de la fermeture programmée de site</li> <li>Etudes de vocation liées à la requalification (vocation, programmation, diagnostic amiante, etc.)</li> <li>Travaux de déconstruction, dépollution, mise en sécurité, remise à plat du terrain</li> <li>Travaux de reconversion du site : travaux et frais de maîtrise d'œuvre (clos-couvert, aménagements, réhabilitation, reconstruction, hors VRD).</li> </ul> <p><b>Volet 2 - Résorption des friches urbaines et « verrues » paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de dépollution, démolition, mise à plat du terrain, clos couvert et aménagements extérieurs hors VRD</li> </ul>	3	Max 50%
<a href="#">Financer les études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées</a>		Subvention	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous souhaitez vous engager dans des démarches d'anticipation à la requalification des friches polluées, pour intégrer ces espaces dégradés dans votre planification territoriale.</li> <li>Vous projetez de réaménager une friche polluée ou potentiellement polluée par des activités industrielles ou de services.</li> </ul>	3	Max 70%

# Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<u>Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain – Investissement dans les requalification des friches</u>	 	Autre aide financière	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'acquisition de sites urbains pollués afin de les réhabiliter</li> <li>La requalification des espaces publics</li> <li>La recomposition du tissu urbain et le déploiement des opérations d'aménagement</li> </ul>	3	Non précisé
<u>Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs</u>		Subvention	Permanente	Rénovation basse consommation de tout type de bâtiments publics et/ou associatifs quelle soit leur typologie.	1	Prime de base de 5 000 € à 15 000 €  Aide au m <sup>2</sup> de 20 €/m <sup>2</sup> à 85 €/m <sup>2</sup>  Bonus de 10 000 € si niveau BBC atteint  Plafond de 1 250 m <sup>2</sup> de surface de plancher
<u>Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting</u>	 	Avance	Permanente	Projet de rénovation de bâtiment public ou de travaux d'infrastructure d'éclairage public générant des économies d'énergie avec un taux de retour inférieur à 13 ans.	1, 27	Non précisé

# Axe 1 : Agir pour un bâti écologique et social



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Soutenir les projets d'urbanisme durable - Appel à projets Urbanisme Durable 2021-2022</a>		Subvention	Clôture le 30/11/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les études préalables, de faisabilité ou pré-opérationnelles</li> <li>Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)</li> <li>Les investissements répondant à une réelle plus-value environnementale</li> </ul> <p>Les projets seront analysés au regard des principes de l'urbanisme durable et des objectifs du SRADDET.</p>	4	Max 50% (voir lien, plusieurs plafonds définis)
<a href="#">Cours d'école, bulle nature</a>		Subvention	Clôture le 31/12/2021	Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie pour nourrir la végétation et les sols, de mettre la nature à la portée des enfants, de proposer un espace pédagogique grandeur nature (potagers, arbres fruitiers...), c'est aussi améliorer le confort de tous lors des périodes de fortes chaleurs.	4	60 à 80% Plafond de 150€/m²
<a href="#">Aménagement foncier (ex-remembrement)</a>		Subvention	Permanente	<p>Opération de restructuration du parcellaire agricole dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation. C'est aussi un outil indispensable à l'aménagement du territoire communal et à la préservation des espaces naturels.</p> <p>Une opération d'aménagement foncier se déroule en trois grandes étapes sur une période de 4 années et est effectuée dans la concertation avec tous les acteurs.</p> <p>En complément de la restructuration parcellaire, les travaux connexes à un aménagement foncier valorisent le paysage et le cadre de vie (création de chemins de randonnées, restauration des berges d'un cours d'eau ou d'un maillage de haies ...) tout en facilitant le fonctionnement des exploitations agricoles et l'accès aux propriétés (création de chemins d'exploitation ...)</p>	3	Etude : 100% Travaux : 70%



## Axe 2 : Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Aide au regroupement foncier forestier</a>		Subvention	Permanente	<ul style="list-style-type: none"><li>La prime est accordée aux propriétaires forestiers qui acquièrent <b>de nouvelles parcelles jouxtant leur propriété</b>.</li><li>L'objectif est de diminuer le morcellement des propriétés et donc d'en améliorer la gestion.</li><li><b>Ne sont concernées</b> par cette opération de regroupement foncier <b>que les parcelles destinées à une vocation forestière</b> et qui devront garder cette vocation <b>10 ans au minimum</b>, et les transactions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €</li></ul>	6	80% pour transactions inférieures à 2 000 €  60% pour transactions entre 2 000 € et 5 000 €  Max 2 000 €/demandeur/an



# Axe 3 : Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Innovier pour le territoire : AMI Avenir Montagnes mobilités "Territoires de montagne périurbains et peu denses"</a>	 	Subvention  Ingénierie technique	Pré-dépôt avant le 30/11/2021  Clôture le 31/12/2021  Suivre pour éventuelle reconduction	L'appel à manifestation d'intérêt recherche des projets innovants, pour le territoire, de solutions / services de mobilité / démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité. <ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets devront comporter une dimension innovante à l'échelle du territoire considéré quant à la prise en compte des thématiques</li> <li>Les projets devront comporter une dimension innovante au niveau organisationnel.</li> </ul>	12	Max 50% (plafond de 200 000 €)  Accompagnement sur la mise en œuvre technique, appui méthodologique et organisationnel à l'évaluation
<a href="#">Dispositif de soutien à la réalisation d'études de mobilités par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)</a>		Subvention	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes de mobilité</li> </ul> Bénéficiaires : AOM, Syndicats Mixtes ou PETR (mandatés par l'AOM)	12	Max 50 % (plafond de 45 000 € dans le cas présent)

# Axe 4 : Agir pour préserver la ressource en eau



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Anticiper le manque d'eau</a>		Subvention	Clôture le 30/11/2021 Voir pour une potentielle reconduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des études de préfiguration et travaux pilotes ainsi que des expérimentations, préfigurant un passage à l'action à une plus grande échelle, pourront être accompagnés.</li> <li>Ces projets doivent se montrer innovants et/ou structurants. Par ailleurs, ils doivent être cohérents avec les documents d'orientation relatifs à la gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, PAPI) et concourir aux objectifs d'adaptation au changement climatique (Plan des Agences de l'eau, PCAET).</li> <li>Les projets ainsi mis en œuvre ne doivent pas accentuer le changement climatique ; à ce titre, ils seront économes en ressource en eau, en sol et en énergie. Le dossier de candidature devra démontrer la bonne prise en compte des documents d'orientation ou règlementaires.</li> </ul>	13	Max 60% Selon le type de projet



# Axe 5 : Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Faciliter la transition vers une économie durable : sous-programme "Économie circulaire et qualité de vie" - LIFE</a>		Subvention	Clôture le 30/11/2021  Suivre pour une potentielle reconduction	Projets participant à la réalisation des objectifs d'économie circulaire et qualité de vie du sous programme LIFE. Pour plus de détail, consulter <a href="#">le détail de l'appel à projets</a> .	15	100%  60% max pour des subventions de plus de 100 000 €
<a href="#">Grand Est transformation digitale – Parcours collectif</a>		Subvention	Permanente	<p>Parcours de digitalisation axé autour d'un parcours collectif : concerne l'accompagnement des projets de territoires, portés par un acteur local (EPCI / communes / Union de Commerçants ...), dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions collectifs en faveur des commerces avec 2 volets d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Volet 1</b> : un accompagnement des EPCI / Communes en ingénierie par la CCI Grand Est ;</li> <li>• <b>Volet 2</b> : un accompagnement opérationnel aux projets coopératifs/collectifs de plateformes d'achat, marketplace, plateforme de réservation...qui font suite à l'accompagnement de la CCI Grand Est ;</li> </ul>	15	<p>Aide au conseil : 80 % max (plafond de 50 000 €)</p> <p>Aide à l'investissement : 50% max (plafond de 20 000 €)</p>



# Axe 7 : Développer l'éco-tourisme

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrance	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Promouvoir les meublés de tourisme afin de proposer une offre touristique d'excellence</a>		Subvention	Permanente	Bénéficiaires : PME au sens de l'union européenne, exploitants en nom propre, associations, particuliers, porteurs de projets publics pour les hébergements situés dans des communes de 2 000 habitants maximum dans les zones dépourvues d'hébergements touristiques, appréciation faite par la Région au travers de données fournies par l'Observatoire Régional du Tourisme.	21, 22	Max 20%
<a href="#">Bénéficiaire d'un prêt dédié au au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur - Prêt relance tourisme pour les grandes infrastructures</a>	 	Prêt	Permanente	Votre projet concerne tout type d'opérations sur des immobilisations lourdes du secteur du tourisme.  Les actifs incorporels tels que l'acquisition de fonds de commerce ou l'investissement pour l'exploitation courante d'une activité (ex : relooking intérieur d'un hôtel) ne sont pas éligibles.	21, 22	
<a href="#">Développer et diversifier l'offre des stations de montagne</a>		Subvention	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements privés et publics destinés à renforcer et diversifier l'offre touristique dans les stations de ski sur une période transitoire, liée aux changements climatiques ;</li> <li>Amélioration des services aux visiteurs ;</li> <li>Projets des collectivités et des structures privées contribuant au développement d'une activité et d'une offre touristique quatre saisons sur le massif des Vosges.</li> <li>Sont éligibles, les investissements d'équipements touristiques structurants d'envergure régionale, nationale ou internationale, visant l'excellence dans les services proposés aux visiteurs. Ces investissements devront s'inscrire dans un programme pluriannuel de développement prévoyant des créations d'emplois.</li> </ul>	21, 22	Max 20% (plafond de 300 000 €)



## Axe 8 : Engager les acteurs dans une démarche d'écoreponsabilité

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#"><u>Je plante une haie pour mon école</u></a>		Matérielle et pédagogique	Clôturé le 30/09/2021 A suivre pour une reconduction potentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Localisation au sein d'une école ou sur un site accueillant des scolaires (terrain communal ou associatif utilisé par les enseignants) ;</li> <li>Dossier de candidature dûment complété ;</li> <li>Mise en place d'un paillage biodégradable obligatoire ;</li> <li>Longueur minimum de la haie de 10 m et maximum de 20 m ;</li> <li>Les animations pédagogiques sont prévues pour deux classes maximum par an et par école, sous les conditions suivantes : 10 mètres linéaires de haies pour une classe ou 20 mètres linéaires de haies pour une ou deux classes.</li> </ul>	24	Fourniture du matériel nécessaire Prestation de mise en place et d'animation
<a href="#"><u>Plantez des haies !</u></a>		Service	Clôture le 27/05/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>la haie doit faire au moins 100 mètres linéaires (plusieurs tronçons possibles) ;</li> <li>le projet doit se faire hors zone constructible ;</li> <li>le candidat doit s'engager à conserver et entretenir la haie pendant au moins 10 ans.</li> </ul> ... cf règlement de l'appel à projet		Fourniture des plans et plantation
<a href="#"><u>Aide à la plantation d'arbres fruitiers</u></a>		Matérielle	Permanente	Destiné aux propriétaires de parcelles situées dans le département, à l'exception des communes	26	50% sur la fourniture  Limite de 40€ TTC l'unité

# Axe 9 : Développer les énergies nouvelles et une gestion intelligente de l'énergie



Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<a href="#">Soutien au photovoltaïque</a>	 ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE <i>L'Europe s'invente chez nous</i>	Subvention	Permanente	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les collectivités</li> <li>• Les associations</li> <li>• Les entreprises</li> <li>• Les bailleurs sociaux, au sens de l'article R323-1 du CCH</li> <li>• Les copropriétés</li> <li>• Les projets participatifs et citoyens</li> <li>• Les SCI sont éligibles pour : 1) des projets portant sur des meublés de tourisme 2) des projets dont l'usage n'est pas destiné à du logement. Dans ce dernier cas, la SCI doit être une émanation d'un bénéficiaire listé ci-dessus.</li> </ul>	28 – 32	<p>Entre 30 et 60%, avec plafond variable</p> <p>Voir détail selon cas de figure</p>
<a href="#">Soutien projet énergie renouvelable (EnR) – Accompagnement au montage de projets EnR participatifs</a>	 ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE <i>L'Europe s'invente chez nous</i>	Prêt	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutien aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies</b></li> <li>• <b>Mission d'accompagnement au montage de projets EnR participatifs et citoyens</b> : assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la définition du projet, la structuration juridique (mode de gouvernance, ...), le modèle économique, les choix techniques et la stratégie de « recrutement » de citoyens.</li> </ul>	32	<p>Max 70% (plafond de 15 000 €)</p>
<a href="#">Financer une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale</a>	 AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Subvention	Permanente	<p>Bénéficiaires : Collectivités, entreprises, associations.</p> <p>Projets d'installation de production de chaleur renouvelable ou de récupération.</p>	31	<p>Non précisé</p>

# Aides transverses

Nom	Porteur(s)	Nature	Récurrence	Description / Projets éligibles	Actions liées	Montant
<p><u>Muscler votre transition écologique avec l'accélérateur de transitions</u></p>	 	<p>Subvention</p> <p>Ingénierie technique</p> <p>Ingénierie juridique / administrative</p>	<p>Clôturé le 30/09/2021</p> <p>A suivre pour une reconduction potentielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de PCAET</li> <li>Organisation de relance territoriale</li> <li>Pilotage de l'enjeux de la transition écologique dans le cadre d'un CRTE</li> </ul>	<p>27</p>	<p>Expertise technique</p> <p>Appui recherche de financements</p> <p>Aide au recrutement d'un chargé de projet, financement d'un plan de communication et formation</p> <p>Aide à hauteur de 70% du coût du conseiller référentiel de transition écologique (Cit'ergie et économie circulaire)</p>